

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

Ceci est une communication publicitaire.
Veuillez vous référer à la note d'information de la SCPI et au document d'informations
clés avant de prendre toute décision finale d'investissement



REVALORISATION

CRISTAL Life : Hausse du prix de part !

Chers Partenaires,

Nous sommes fiers de vous annoncer que, pour la troisième année consécutive, la SCPI CRISTAL Life rehausse son prix de part, qui passe ainsi de 206 € à **208 € à compter de ce 1^{er} novembre 2025**.

Cette revalorisation traduit une prise de valeur du patrimoine du fonds, qui affiche au total une **progression de son prix de part de 4%** depuis sa création en 2021.



208 €

Prix de souscription
à compter du 01/11/2025



6,50%

TD cible 2025 ⁽¹⁾⁽²⁾



7,47%

PGA ⁽³⁾



La SCPI des Besoins essentiels, qui vient de franchir le cap symbolique des **300 millions d'euros de capitalisation**, clôturait déjà en beauté son troisième trimestre en enregistrant une **collecte en hausse de 56,85%** par rapport au troisième trimestre 2024.

Récompensée en 2025 par les magazines *Gestion de Fortune* et *Le Revenu*, CRISTAL Life confirme une nouvelle fois sa position parmi les acteurs majeurs de la catégorie des **SCPI diversifiées**, grâce à une stratégie d'investissement axée sur les **biens immobiliers essentiels à la vie** des personnes.



Retrouvez toutes les informations sur CRISTAL Life

Accéder à mon espace partenaire

(1) Le taux de distribution de la SCPI est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1er janvier de l'année n. En 2024, la part non récurrente des dividendes, résultant d'un recours occasionnel au report à nouveau, est de 0%. Sur le total de la distribution intervenue au cours de cette même année, la part de revenus financiers est de 5,65% et la part de fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé est de 7,90%. (2) Objectif 2025. L'investissement peut entraîner une perte financière s'il n'est pas assorti d'une garantie sur le capital. (3) La performance globale annuelle correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et la variation du prix public de souscription, entre le 1er janvier de l'année N et le 1er janvier de l'année N+1, pour les SCPI à capital variable.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Une question ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse

contact@inter-gestion.com

ou par téléphone au

01 43 12 52 52

L'Équipe Inter Gestion REIM



Siège Social Inter Gestion REIM - 38, avenue de l'Opéra 75002 PARIS - Tél : 01 43 12 52 52
Société Anonyme au capital de 240 000,00 euros - N° SIRET 345 004 436 00068
Société de gestion agréée en France sous le n° GP 12000008 et réglementée par l'AMF

AVERTISSEMENTS

Avant de prendre sa décision, l'investisseur doit se souvenir que le placement en parts de SCPI :

- Ne saurait être entrepris que dans une **perspective de plusieurs années** – dix ans au minimum – délai nécessaire pour que la valorisation des parts ait compensé au moins partiellement les charges initiales inhérentes à l'acquisition d'immeubles et également les frais liés à la souscription des parts.
- Demeure un **placement à caractère immobilier**. En conséquence, la régularité de ses résultats (revenus et évolution du prix de la part) est directement dépendante de la conjoncture économique.
- La Société de gestion **ne garantit aucun objectif de rentabilité**. Les revenus potentiels peuvent varier à la hausse comme à la baisse ainsi que la valeur de la part.
- Est soumis à la **transparence fiscale** qui impose le résultat de la société entre les mains des associés au prorata de leur participation dans la société. Ainsi, le revenu imposable peut-il, dans certains cas, être supérieur aux revenus effectivement distribués par la SCPI. La Société de gestion transmet aux associés les éléments nécessaires à la déclaration annuelle des revenus.
- Est un placement dont les **performances futures sont soumises à l'impôt**, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.
- Présente un **risque de perte en capital et de liquidité**.

La note d'information de la SCPI, le document d'informations clés, les statuts, les bulletins de souscription, le dernier bulletin trimestriel d'information ainsi que le dernier rapport annuel sont disponibles en langue française auprès d'Inter Gestion REIM ou sur le site www.inter-gestion.com

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)

